



IFPS

Centre Hospitalier Sainte-Marie
PRIVAS

Institut de Formation des Professions de Santé

Sainte-Marie de Privas

19, cours du Temple – BP 241

07000 PRIVAS

<https://www.ifpsprivas.ahsm.fr>

M : ifps.contact.pri@ahsm.fr

PROJET PEDAGOGIQUE

Formation AP

2024-2025

MAN-GP-DOC19
Edition du 21/08/2024 – V01



SOMMAIRE

<i>Cadre réglementaire</i>	3
<i>Valeurs et conceptions en lien avec le métier d'AP.....</i>	3
Notre conception du métier _____	3
Notre conception de la formation _____	3
Notre conception de l'enfant et du prendre soin de l'enfant _____	4
<i>Les choix pédagogiques en lien avec le métier d'auxiliaire de puériculture</i>	5
La formation théorique _____	5
Dispositif d'accompagnement des apprenants _____	6
Les méthodes pédagogiques _____	7
La formation clinique (les stages) _____	8

Le projet pédagogique spécifique pour la section d'auxiliaire de puériculture s'inscrit dans les valeurs du projet pédagogique global et partage les conceptions communes pour toutes les sections.

Il nécessite toutefois une clarification de nos conceptions sur ce métier particulier ainsi que sur l'enfant et sur ce que signifie pour nous prendre soin de l'enfant.

Cadre réglementaire

Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture :

« En tant que professionnel de santé, l'auxiliaire de puériculture est autorisé(e) à dispenser des activités d'éveil et d'éducation et réaliser des soins d'hygiène et de confort pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de l'enfant, dans le cadre du rôle propre de l'infirmier et des actes spécifiques définis prioritairement pour l'infirmière puéricultrice, en collaboration et dans le cadre d'une responsabilité partagée. Trois missions reflétant la spécificité du métier sont ainsi définies :

- 1. Accompagner l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et sociale ;*
- 2. Collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétences ;*
- 3. Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel. »*

Valeurs et conceptions en lien avec le métier d'AP

Notre conception du métier

Pour nous, l'AP est un professionnel de santé du secteur de la petite enfance qui joue un rôle de premier ordre dans la société, puisqu'il a pour mission de prendre soin de la santé et du développement des enfants. L'auxiliaire de puériculture joue un rôle structurant dans le développement et le bien-être des très jeunes enfants. Il leur prodigue des soins d'accompagnement dans les activités de la vie quotidienne et sociale et veille à ce que leur environnement réponde aux normes d'hygiène et de sécurité.

Auprès des enfants « plus grands », il participe à leur éveil au travers d'activités ludiques sollicitant leurs capacités physiques et intellectuelles. C'est aussi à son contact que les enfants apprennent à interagir avec les autres et à devenir autonomes.

Grâce à sa proximité avec les parents, il joue un rôle important dans le soutien à la parentalité même si le parent reste le premier éducateur de l'enfant.

Notre conception de la formation

La finalité de cette année de formation est d'acquérir des savoirs, des savoir-faire et des savoirs relationnels permettant à l'élève de « dispenser des activités d'éveil et d'éducation et réaliser des soins d'hygiène et de confort pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de l'enfant, dans le cadre du rôle propre de l'infirmier et des actes spécifiques définis prioritairement pour l'infirmière puéricultrice, en collaboration et dans le cadre d'une responsabilité partagée. »

L'élève est amené à devenir un professionnel responsable et réflexif, c'est-à-dire un professionnel capable d'analyser des situations, de mener des interventions en équipe pluri professionnelle dans les limites de son champ de compétences, de remettre en question ses connaissances et compétences.

La formation doit être au plus près de la réalité des terrains d'exercice et de la vie sociale. Aussi, elle tiendra compte :

- De l'évolution de la cellule familiale : monoparentale, recomposée, ...
- De la croissance exponentielle des moyens de communication, de l'informatique, des jeux vidéo et des médias développant un rapport nouveau avec le réel.
- Du renforcement des interrogations concernant la bio éthique et leur impact sur la parentalité (Procréation médicalement assistée, mère porteuse, maternité tardive, ...)
- De l'augmentation des situations de précarité sociale pour les familles.

La formation par apprentissage

La formation d'AP à l'IFPS de Privas a lieu uniquement en apprentissage.

Par ce biais, le dispositif de formation s'ancre d'emblée dans le contexte de travail assurant une exploitation immédiate des contenus théoriques et une réflexion sur les pratiques.

L'apprentissage nous apparaît comme un levier gagnant-gagnant permettant de concilier travail et études diplômantes. Il constitue un tremplin efficace vers la vie active. Il offre aussi un cadre permettant à des jeunes en difficultés sociales (notamment financières) d'apprendre dans des conditions matérielles et psychologiques plus favorables et d'obtenir un emploi stable dès la fin de la formation.

Dans le cadre des contrats d'apprentissage, une « visite d'installation », au cours de laquelle un entretien a lieu entre le formateur, le maître d'apprentissage (employeur) et l'apprenti, a lieu au début du contrat.

Un suivi a lieu tout au long de la formation par l'intermédiaire d'un livret dématérialisé et une dernière visite a lieu en fin de contrat.

Nous avons des échanges avec les employeurs au sujet de leurs salariés en formation chaque fois que cela s'avère nécessaire.

Notre conception de l'enfant et du prendre soin de l'enfant

Nous partageons la vision de l'UNICEF qui dans sa convention affirme que l'enfance est « *un temps spécial, protégé, pendant lequel on doit laisser les enfants grandir, apprendre, jouer, se développer et s'épanouir dans la dignité.* »

Prendre soin d'un enfant c'est le considérer de manière globale, dans son environnement social et familial et dans une conception de la santé intégrant le respect des besoins et des rythmes physiologiques, le développement intellectuel, psychomoteur ainsi que le développement socio-affectif dont la prise en compte de ses émotions. C'est aussi respecter ses droits inscrits dans les différentes chartes selon les lieux où il est accueilli.

D'une durée totale de 1 540 heures, la formation est organisée conformément au référentiel de formation. Elle comprend des enseignements théoriques et pratiques organisés en institut ou à distance et une formation réalisée en milieu professionnel.

La formation théorique

La formation théorique et pratique est d'une durée totale de 770 heures ou 22 semaines de 35 heures, les cours ont lieu du Lundi au Vendredi, entre 8h et 17h à l'institut de formation ou à distance.

Elle comprend dix modules répartis en 5 blocs, un dispositif d'accompagnement pédagogique individualisé, des travaux personnels guidés et un suivi pédagogique individualisé des apprenants

Les choix pédagogiques s'attachent à privilégier l'accompagnement des apprenants dans l'intégration des savoirs.

La planification des enseignements répond à un souci de cohérence dans la progression et permet à l'élève de se préparer au mieux à la situation de stagiaire.

Sur la première semaine, 2 jours d'accueil permettent de :

- ✓ Réaliser l'accueil administratif et pédagogique : Documents de rentrée, présentation de l'équipe pédagogique et administrative, visite des locaux, présentation du cursus de formation, des stages, intégration, réflexion sur les valeurs et élaboration d'une charte de la promotion ...
- ✓ Evaluer les acquis et les besoins des apprenants en matière de méthode de travail (notamment travail en autonomie), d'utilisation de l'informatique et à propos des connaissances supposées acquises pour les cursus allégés, en utilisant des heures de l'API (accompagnement pédagogique individualisé) et du suivi pédagogique.
- ✓ Favoriser la cohésion du groupe. Afin de favoriser l'intégration de chaque élève à l'IFPS, une demi-journée est consacrée à la présentation mutuelle du groupe suivie d'un temps convivial.
- ✓ Sur la première période d'enseignement, les contenus théoriques et pratiques préparent l'élève au premier stage. Ainsi, les premiers enseignements porteront sur :
 - Les modalités d'accompagnement dans les gestes de la vie quotidienne en tenant compte de l'enfant dans ses dimensions physiques, psychologiques et sociales
 - Les activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale adaptées à l'enfant ou au groupe
 - Les situations à risque lors de l'accompagnement de l'enfant et de son entourage et leurs actions de prévention
 - Les règles d'hygiène
 - Le cadre législatif et réglementaire indispensable à l'exercice de la profession : référentiel d'activité, secret professionnel, droit des enfants et répartition des champs de compétences des principaux professionnels de santé
 - L'apprentissage du raisonnement clinique

L'enseignement de la démarche clinique est le temps fort des séquences de formation. Centrées sur l'accompagnement de la personne dans les activités de la vie quotidienne en début de formation, les situations de soins se complexifient par l'approche des prises en charges au regard des pathologies et des lieux d'exercice. Les outils pédagogiques retenus par l'équipe de formateurs sont la vignette et le cas clinique, travaillés en institut seul ou en groupe avant un temps de réajustement par les formateurs.

Afin de respecter les rythmes et méthodes d'apprentissage spécifiques à chaque personne, sont proposées des alternances de cours magistraux (CM), de travaux dirigés (TD), de travaux pratiques (TP), de temps personnel guidé (TPG) et de temps d'assimilation des connaissances.

- ✓ Les cours magistraux (CM) : Ils sont réalisés en classe entière, l'objectif est la transmission des savoirs théoriques et conceptuels. Des cours seront mutualisés avec d'autres sections, notamment avec la section AS dont les modules sont communs à partir du module 5. Ceci permettra un enrichissement interprofessionnel certain.

L'enseignement en présentiel est privilégié par l'équipe pédagogique. Cependant quelques enseignements seront dispensés en distanciel.

- ✓ Les travaux dirigés (TD) : Lors des travaux dirigés, un effectif réduit favorise l'interactivité dans le groupe. Ils favorisent l'exercice en groupe, le travail en équipe et la prise de position. Ils impliquent les élèves de manière active. Leurs objectifs visent l'illustration, l'intégration des concepts et l'approfondissement théorique ou pratique. Certains TD sont prévus en distanciel, ils favorisent l'autonomie et le travail de recherche personnel. Exemple : réalisation d'exposé, exercices, travail sur des situations cliniques...
- ✓ Les travaux pratiques (TP) : Ils sont organisés en groupes très restreints. Ils favorisent les apprentissages pratiques et gestuels au plus proche de la réalité professionnelle.

Dispositif d'accompagnement des apprenants

Il s'appuie sur 3 modalités d'intervention :

- ✓ L'accompagnement Pédagogique Individualisé (API) : 35 h (dans les trois premiers mois de la formation)
L'API permet de réaliser un accompagnement pédagogique ciblé compte tenu de la diversité des profils et des modalités d'accès à la formation. C'est pourquoi une première évaluation des besoins est programmée dès le début de formation. Elle donnera lieu à des ateliers de renforts en français, en méthodologie de travail, en informatique et utilisation des outils numériques. Par la suite, des temps seront dédiés à l'élaboration du projet professionnel de chaque apprenant. Le suivi pédagogique prendra le relais de ce dispositif d'accompagnement.
- ✓ Le suivi pédagogique individualisé des apprenants: 7 h (réparties tout au long de la formation)
L'entretien de suivi pédagogique est un moment fort de l'accompagnement de l'apprenant. Il se définit comme un temps d'écoute, d'échanges et de bilan pédagogique individuel.
Un premier entretien collectif est prévu en début de formation. Les autres entretiens, individuels, sont repartis sur le reste de la formation. Ils permettent au responsable du suivi pédagogique et à l'élève d'évaluer la progression des capacités, attitudes et aptitudes de ce dernier nécessaire aux compétences professionnelles attendues.

Un formateur est responsable du suivi pédagogique de l'élève pendant la durée de la formation. Cette individualisation de l'accompagnement favorise l'autoévaluation et la réflexion personnelle de l'élève ainsi que la construction de son identité professionnelle.

Durant ces temps d'échanges, le formateur responsable du suivi pédagogique aide l'élève à mesurer le chemin parcouru et celui à venir, à renforcer son apprentissage. Il questionne, écoute, rassure, reformule, accompagne en tenant compte des ressources, des difficultés, des attentes. Il aide l'élève à mesurer l'écart entre le stade actuel de sa formation et son projet professionnel, à clarifier ses représentations et ses valeurs professionnelles, à cerner ses potentialités.

Une synthèse de l'entretien est réalisée par le formateur sur le dossier informatique de l'élève.

✓ Travaux personnels guidés (TPG): 35 h (réparties au sein des différents modules)

Ce temps peut être dédié à la préparation de travaux en amont des apports ou utilisé comme temps de révision.

Il se définit comme un temps de travail individuel ou en groupe à partir d'un objectif pédagogique. Ce temps est utilisé par l'élève pour approfondir et intégrer les connaissances.

Un formateur est disponible sur ce temps pour accompagner et aider les élèves dans leurs recherches et/ou questionnements, s'ils en éprouvent le besoin.

Les travaux personnels guidés peuvent être réalisés à distance puis sont repris en synthèse avec les formateurs ou les intervenants en présentiel à l'institut. Pour le travail en présentiel, des petites salles de travail, la salle informatique et le centre de documentation sont à disposition.

Le TPG est également un temps utilisé pour les préparations et exploitations de stages.

- La préparation de stage. Elle a pour objectif de :
 - Travailler sur les représentations des élèves
 - Travailler les prérequis en fonction du type de stage
 - Travailler les objectifs de stage

Lors de cette préparation, des consignes sont données concernant les travaux à réaliser en stage (exemples : recueil de données, analyse de situation, ...) et leurs dates et modalités de rendu. Le référent de suivi pédagogique valide les objectifs de stage.

- Le vécu de stage et l'analyse de situations. L'objectif pédagogique est :
 - De permettre à l'élève d'exprimer ses ressentis par rapport à l'expérience vécue en stage
 - De favoriser la mise en lien « théorie et pratique » par un questionnement sur des situations rencontrées dans la pratique professionnelle.

Il peut être demandé de ramener des écrits qui serviront de support et seront exploités lors des TD en lien avec les modules.

Le travail, individuel et collectif, de réflexion et d'analyse des situations rencontrées, permet progressivement à l'élève de construire son identité professionnelle.

Les méthodes pédagogiques

✓ **La réflexivité comme instrument de professionnalisation** : entraîner les élèves à se questionner et à conceptualiser sur des situations professionnelles rencontrées en stage.

- ✓ **Une pédagogie différenciée** : Partir des besoins des apprenants, travailler par paliers de progression, travail en autonomie (travail personnel guidé avec des objectifs d'apprentissage), API.
- ✓ Approche théorique en salle de cours avec possibilité d'utilisation de tablettes numériques, permettant l'interactivité et stimulant la créativité.
- ✓ Mises en pratique en situations simulées.
- ✓ Chambre des erreurs.
- ✓ Travaux en groupe favorisant l'interactivité et le socioconstructivisme.
- ✓ Travaux individuels à distance afin de favoriser l'autonomie dans le travail et le développement de l'utilisation des outils numériques.

La formation clinique (les stages)

L'institut de formation organise l'alternance, et affecte les stagiaires en tenant compte des obligations légales, de l'acquisition des compétences de l'élève, des places de stage disponibles et de la proximité du lieu de domicile de l'élève **si possible**.

Pour les élèves en cursus complet :

Les stages sont au nombre de quatre, d'une durée de 5 à 7 semaines. Ils constituent un temps d'apprentissage privilégié de la pratique professionnelle. Leur insertion dans le parcours de formation permet l'acquisition progressive des compétences par l'élève.

Ils sont réalisés dans des lieux d'accueil pour enfants, des structures sanitaires ou médico-sociales.

Sur l'ensemble des stages cliniques, un stage dans une structure d'accueil pour enfant en situation de handicap physique ou psychique est obligatoire.

Dans le cadre de la formation par la voie de l'apprentissage, deux périodes de formation en milieu professionnel ont lieu chez l'employeur, notamment le stage de 7 semaines de fin de formation.

Le parcours de stage à l'IFPS de Privas comprend 3 typologies obligatoires :

- Le lieu d'accueil (crèche ou foyer)
- La structure sanitaire (maternité, néonatalogie et pédiatrie, PMI)
- Etablissements médico-sociaux accueillant des enfants en situation de handicap physique ou psychique (IME, ITEP, Hôpitaux de jour)

Pour les élèves en cursus partiel :

L'affectation, le nombre et la durée des stages prennent en compte les équivalences et allègements de formation définies par le référentiel de formation selon les modalités fixées par les textes.

Travail de nuit et de week-end

Le référentiel de formation précise qu'au cours des stages, l'élève doit réaliser au moins une expérience de travail de nuit et de travail le week-end.

Le choix de l'équipe pédagogique est de limiter à 3 nuits cette expérience au cours de la formation et de ne permettre qu'un WE par mois pendant les stages.

Un portfolio permet d'assurer le suivi des périodes de formation en milieu professionnel effectuées par l'apprenant et d'évaluer l'acquisition progressive de ses compétences. L'évaluation des compétences acquises au cours de chaque période de formation réalisée en milieu professionnel est prise en compte pour la validation de chaque bloc de compétences.